



## DECISION DU PRESIDENT N°20210204-1

- **OBJET : ACCORD POUR SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX PAR LA SHEMA EN TANT QUE MANDATAIRE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE PRE-BOCAGE INTERCOM DANS LE CADRE DU PSLA CAUMONT-SUR-AURE**

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant la notification à la SHEMA, le 23 juillet 2018, du marché de prestations de services en procédure adaptée, PBI-2018-05, pour la mission de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage en application de la loi maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à Caumont sur Aure.

Considérant que dans le cadre de la construction du PSLA à Caumont-sur-Aure, le procès-verbal de la réunion d'attribution du marché de travaux, pour un montant de 1 221 354.61 € HT a été signé par le Président de la communauté de communes en tant que pouvoir adjudicateur, le mardi 15 décembre 2020.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : de donner son accord à la SHEMA en tant mandataire de l'opération Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Caumont-sur-Aure pour signer les marchés avec les entreprises, au nom et pour le compte de Pré-Bocage Intercom.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice générale des services est chargée, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay  
Le 04/02/2021

Le Président  
Gérard LEGUAY

